



SARL France Départ étranger

Par **natou3303**, le **08/11/2014 à 14:00**

BonjourrrrrrrJ'ai une société de prestation de service immatriculée en France.rnSuite à un accident, ma mère, résidant au Portugal nécessite une présence à plein temps.rnPouvant exercer mon emploi à mon domicile (prestation informatique à distance), j'ai décidé de partir vivre au Portugal auprès de ma mère. rnJe pensais clôturer mon société en France et la refaire au Portugal.rnCertains de mes gros client (75%)sont retissant et mon fait savoir que si je choisisais cette solutions, il ne feront plus appelle à mes prestations.rnTravaillant dans le technique et le bâtiment, je ne peux pas me passer de mes clients français.rnDe là, plusieurs question..rnSi je pars au Portugal, que je domicilie une antenne en France, que cette antenne prenne les marchés et me sous traite la totalité (moins la TVA) c'est possible?rnSi je pars sur mon chiffre d'affaire actuel, soit environ 75000€HT annuel et que je sous traite 90% a mon entreprise Portugaise, j'ai le droit?rnQu'elle sera mes obligations fiscales?, mes taux d imposition?rnOu existe il une autre solution?rnMerci pour votre aidernCordialement